

# RAPPORT MENSUEL

---

Mars 2026



EUROPEAN  
OLYMPIC  
COMMITTEES



**EU**  
Office

- **Éditorial** **2**



### L'INTERVIEW DU MOIS

- **Folker Hellmund et Carlotta Giussani** **4**



### POLITIQUES SPORTIVES EUROPÉENNES ET PROGRAMMES DE FINANCEMENT

- **La Commission européenne présente sa stratégie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2026-2030** **8**
- **La Commission européenne lance sa toute première stratégie sur l'équité intergénérationnelle** **9**
- **L'élaboration de recommandations visant à lutter contre les discours de haine dans le sport se poursuit** **10**
- **Les États membres de l'UE, la Commission européenne et les organisations sportives se réunissent pour échanger sur les droits des athlètes** **10**
- **Restriction concernant la présence de plomb dans les munitions de tir sportif : proposition de révision de la Commission** **12**
- **Adapter le sport au changement climatique : États membres et organisations sportives partagent leurs expériences et tracent des perspectives communes** **13**
- **Santé des femmes dans le sport : le Conseil de l'Europe lance le projet « Active and Equal » autour de deux tables rondes** **14**



### LE COIN DES PARTENAIRES

- **Conférence européenne du projet SAFE HARBOUR** **15**
- **La Commission des relations européennes et internationales des COE se réunit à Bruxelles** **16**
- **Événements à venir** **17**

Tous les articles et le contenu de ce rapport mensuel sont la propriété exclusive du Bureau de représentation des COE auprès de l'UE. Toute reproduction, distribution ou utilisation de ces documents, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable du Bureau de représentation des COE auprès de l'UE, est strictement interdite.



### ÉDITORIAL

Chers lecteurs, chères lectrices,

Cet éditorial revêt pour moi une importance toute particulière puisque c'est le dernier que j'écris en qualité de directeur du Bureau de représentation des COE auprès de l'UE. En effet, je prendrai ma retraite le 1er avril après près de dix-neuf ans de service. C'est avec joie que je passe le relais à Carlotta Giussani qui, au cours de ces cinq dernières années en tant que responsable des financements, a su faire preuve de l'engagement, du savoir-faire et des qualités diplomatiques qui lui permettront de diriger le Bureau de représentation des COE auprès de l'UE avec succès. Je lui adresse mes vœux les plus sincères, ainsi qu'à l'ensemble de mes collègues, pour ce nouveau chapitre.

En repensant à ces années professionnellement exigeantes mais profondément enrichissantes, c'est avant tout un sentiment de profonde gratitude qui m'anime envers le DOSB et les COE pour la confiance qu'ils m'ont accordée durant toutes ces années. Je tiens à remercier tout particulièrement mes collègues, dont le travail remarquable a largement contribué à la solide réputation dont jouit le Bureau de représentation des COE auprès de l'UE, à Bruxelles et dans toute l'Europe. Il convient de souligner que le nombre d'organisations partenaires est passé de cinq en 2009 à trente-huit aujourd'hui, élargissant progressivement le réseau du bureau à des fédérations internationales et européennes, tout en consolidant son rôle de principal représentant du sport organisé auprès des institutions bruxelloises.

Je souhaite également mettre en lumière l'étroite coopération entretenue avec la Commission européenne, qui s'est encore approfondie depuis la nomination du commissaire Micallef et de son équipe, comme en témoigne le renouvellement de l'accord de coopération, initié et négocié par le Bureau de représentation des COE auprès de l'UE. Nous avons par ailleurs bénéficié d'un soutien politique précieux de la part du Parlement européen, notamment pour la préservation du modèle européen du sport et sa promotion dans le cadre de programmes tels qu'Erasmus+ et les Fonds structurels européens.

Ces avancées ne doivent cependant pas occulter les défis qui demeurent. Le sport n'est en effet pas encore pleinement reconnu comme thématique transversale dans les autres domaines de la politique européenne, et les progrès accomplis en matière de gouvernance des fédérations sportives méritent d'être consolidés et approfondis. Il importe également de lutter avec détermination contre l'instrumentalisation politique du sport, tout en communiquant de manière plus transparente sur la contribution sociétale des fédérations et des clubs sportifs.

Je suis certain que, sous cette nouvelle direction, le Bureau de représentation des COE auprès de l'UE continuera à relever ces défis et bien d'autres encore.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes celles et ceux qui m'ont soutenue, personnellement et professionnellement, au fil de ces années. Je vous invite à m'écrire à l'adresse [folkerhellmund@gmail.com](mailto:folkerhellmund@gmail.com), si vous souhaitez rester en contact.

Bien à vous,



Folker Hellmund

Directeur du Bureau de représentation des COE auprès de l'UE



### L'INTERVIEW DU MOIS



Ce mois de mars marque un tournant pour le Bureau de représentation des COE auprès de l'UE, puisque Folker Hellmund quitte ses fonctions pour profiter d'une retraite bien méritée, dix-sept ans après avoir fondé ce bureau. C'est Carlotta Giussani, responsable des financements depuis 2021, qui a été choisie pour lui succéder et a officiellement pris ses fonctions le 1er avril.

Folker a été témoin des prémices de la politique sportive de l'UE et a œuvré à faire du bureau un partenaire de confiance reconnu des institutions européennes, tout en resserrant les liens avec le Mouvement olympique. Dans cet entretien croisé, il revient sur les étapes marquantes de sa carrière, tandis que Carlotta expose la façon dont elle entend s'appuyer sur son héritage pour consolider l'ancrage stratégique du bureau et amplifier le soutien apporté aux acteurs du Mouvement olympique.

L'équipe du Bureau de représentation des COE auprès de l'UE adresse à Folker ses vœux les plus chaleureux pour ce nouveau chapitre de sa vie, et se réjouit d'accompagner Carlotta dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

**1. Folker, depuis 2007, vous occupez le poste de directeur du bureau européen du sport allemand et, depuis 2009, celui du Bureau de représentation des Comités olympiques européens (COE) auprès de l'UE. Rétrospectivement, quels ont été les principaux jalons de la politique européenne du sport au cours de cette période ?**

Entre 2007 et 2026, la politique sportive européenne a connu une transformation progressive mais notable. Le Livre blanc sur le sport de 2007 en constitue le point de départ. Document non contraignant sur le plan juridique, il a néanmoins ouvert la voie à une politique sportive européenne à part entière. Dans son sillage, le traité de Lisbonne a consacré en 2009 la reconnaissance officielle du sport, avant que le programme Erasmus+ n'en élargisse le soutien financier. Ces instruments politiques et financiers ont certes contribué à orienter la politique sportive de l'UE, mais c'est la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui a eu une influence la plus marquante.

La Cour a en effet constamment rappelé que le sport relève du champ d'application du droit de l'UE dès lors qu'il constitue une activité économique ou produit des effets économiques. Ces arrêts ont provoqué une véritable prise de conscience chez les instances dirigeantes du sport et ont profondément transformé leur rapport au droit européen. Par conséquent, je ne peux accepter les critiques laissant entendre que les instances dirigeantes du sport se considèrent encore comme étant en dehors du champ d'application du droit communautaire, du moins pas celles qui sont partenaires du Bureau de représentation des COE auprès de l'UE.

Tous les articles et le contenu de ce rapport mensuel sont la propriété exclusive du Bureau de représentation des COE auprès de l'UE. Toute reproduction, distribution ou utilisation de ces documents, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable du Bureau de représentation des COE auprès de l'UE, est strictement interdite.

### 2. Comment décrieriez-vous le rôle du Bureau de représentation des COE auprès de l'UE au long de cette période ?

Bien avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, nous avons milité pour que le sport fasse l'objet d'un article à part entière dans les traités de l'UE. Le Mouvement olympique espérait toutefois inscrire de manière encore plus ferme l'autonomie du sport dans ces traités. L'article 165 du TFUE se contente de mentionner la « spécificité du sport », ce que certains représentants de fédérations ont jugé insuffisant.

Le bureau de représentation des COE auprès de l'UE a également joué un rôle considérable dans l'élaboration du programme Erasmus+ Sport, en tenant de nombreuses réunions préalables avec l'unité « Sport » de la Commission européenne afin de faire valoir nos intérêts concernant ce programme. Il convient toutefois de préciser que nous avons initialement milité en faveur d'un programme sportif autonome, distinct d'Erasmus, même si, fort heureusement, une autre décision a finalement prévalu.

De manière générale, le Bureau de représentation des COE auprès de l'UE a toujours exercé un rôle d'intermédiaire entre le sport organisé et les institutions européennes. Fort de ses 38 organisations partenaires, regroupant des fédérations internationales et européennes ainsi que le CIO, COE et des CNO européens, le bureau a su s'implanter dans l'écosystème sportif européen. Cela résulte notamment de l'étendue de notre champ d'action, qui couvre le sport de haut niveau, le sport de masse et depuis plusieurs années déjà, le sport paralympique. Notre savoir-faire en matière de financement européen y a également contribué, en permettant à bon nombre de nos partenaires d'obtenir des subventions, ce dont ils nous ont su gré.

### 3. Quels sont les principaux défis auxquels le mouvement olympique doit faire face aujourd'hui ?

Les défis sont nombreux. L'instrumentalisation politique croissante du sport, le débat sur la participation d'athlètes issus de pays en guerre aux compétitions internationales, le traitement réservé aux athlètes, les effets du changement climatique sur le sport et plus particulièrement sur les Jeux olympiques d'hiver, ou encore le financement à long terme du sport en période de crise économique, sont autant de questions qui appellent des réponses urgentes.

Au niveau européen, le débat autour du modèle sportif européen (MSE) figure en tête des priorités. Alors que les récents arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne entérinent la nature singulière des fédérations sportives, ils confirment également l'importance de sujets tels que la promotion, la relégation mais aussi les mécanismes de solidarité en tant qu'éléments constitutifs du MSE. Parmi d'autres obligations, les fédérations se doivent donc de poursuivre leurs efforts en termes de gouvernance et seront tenus de justifier de l'emploi des fonds issus des mécanismes de solidarité.

Tous les articles et le contenu de ce rapport mensuel sont la propriété exclusive du Bureau de représentation des COE auprès de l'UE. Toute reproduction, distribution ou utilisation de ces documents, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable du Bureau de représentation des COE auprès de l'UE, est strictement interdite.

#### 4. Y a-t-il quelque chose dont vous êtes fier, et qu'avez-vous le plus apprécié ?

Ce fut un immense privilège de pouvoir travailler dans le domaine du sport et de la politique pendant de si longues années et pour cela je tiens à remercier les COE, le CIO et le DOSB !

C'est avant tout les rencontres et la collaboration avec tant de collègues tous aussi exceptionnels les uns que les autres qui m'a le plus motivé, puisqu'ensemble nous avons su construire un environnement de travail épanouissant malgré la charge de travail importante. Ces dernières années en particulier, je me suis senti très soutenu, ce qui a grandement facilité notre travail. Je tiens donc à adresser un grand merci à Eva, Carlotta, Elisabeth, Laura et Jakob !

Je tire également une grande fierté de voir le Bureau s'imposer comme l'interlocuteur privilégié des institutions européennes dans le domaine du sport, ainsi que de la réussite de projets européens tels que OCEAN, SIGGS, GAMES et désormais SAFE HARBOUR, qui laissent une véritable empreinte aux partenaires impliqués dans ces projets et bien plus encore.

L'un des temps forts de ma carrière aura été la chance de faire partie de la délégation olympique allemande à l'occasion de sept Jeux Olympiques. Ces souvenirs, je les chérirai toujours.

#### 5. Carlotta, vous prenez désormais la direction du bureau de COE auprès de l'UE après avoir occupé le poste de directrice des financements pendant près de cinq ans. Sur quel héritage allez-vous vous reposer ?

Je tiens avant tout à exprimer ma profonde reconnaissance à Folker pour la manière exemplaire dont il a conduit le bureau au cours de ces dix-sept années. Sa clairvoyance, son dévouement et son investissement sans faille ont été déterminants pour faire du Bureau des COE auprès de l'UE un interlocuteur crédible et reconnu des institutions européennes, et un véritable porte-parole du Mouvement olympique en Europe. Il a posé des fondations solides, et c'est avec humilité que je m'apprête à prendre sa suite.

J'ai eu la chance d'être témoin d'une partie de ce parcours et je m'attacherai à défendre le rôle du bureau comme interface entre le sport et les institutions européennes, en assurant la continuité de nos activités principales tout en approfondissant notre implication sur les plans politique et financier.

Mon ambition est de veiller à ce que les priorités de l'UE et du Mouvement olympique se traduisent concrètement en initiatives porteuses de sens pour l'ensemble du sport organisé en Europe.

Ces dernières années, une belle impulsion a été donnée, avec un nombre croissant de CNO et de fédérations internationales et européennes qui s'investissent dans les questions européennes de manière active, témoignant d'une volonté commune et d'un véritable esprit de coopération au sein de notre réseau. Cette mobilisation collective est une force précieuse, et je m'engage à la cultiver afin que notre réseau continue à contribuer, agir et coopérer sur des initiatives concrètes.

Tous les articles et le contenu de ce rapport mensuel sont la propriété exclusive du Bureau de représentation des COE auprès de l'UE. Toute reproduction, distribution ou utilisation de ces documents, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable du Bureau de représentation des COE auprès de l'UE, est strictement interdite.

### 6. Pouvez-vous déjà nous dire dans quelle direction vous aimeriez faire évoluer le bureau ?

À l'avenir, le Bureau de représentation des COE auprès de l'UE structurera son action autour de trois axes principaux : la défense des intérêts du Mouvement olympique, le financement et le développement des compétences.

Pour ce qui est de la défense de nos intérêts, notre objectif est de faire entendre davantage la voix du Mouvement olympique au sein des institutions européennes, afin de garantir une réelle reconnaissance et un soutien concret pour le sport dans les politiques de l'UE. Cela revêt une importance toute particulière dans le contexte des négociations en cours sur le cadre financier pluriannuel 2028-2034. Les fonds européens constituent un vecteur unique permettant à la fois de conjuguer nos efforts auprès de nos partenaires et de traduire concrètement les priorités de l'UE et du Mouvement olympique en initiatives durables aux retombées tangibles et aux acquis réels.

Nous souhaitons par ailleurs approfondir les compétences de notre réseau, ce qui se montre indispensable pour que nos partenaires puissent s'impliquer de façon informée sur les questions européennes dans une optique de plaidoyer mais aussi de mobilisation des financements. Pour ce faire, nous continuerons à multiplier les occasions de formation, de dialogue entre homologues et d'échange de bonnes pratiques, renforçant ainsi l'esprit de coopération au sein de notre réseau.

En somme, mon ambition pour le Bureau de représentation des COE auprès de l'UE est d'aider nos membres à accéder aux financements européens, à peser sur les décisions politiques et à tirer pleinement parti des opportunités que les institutions européennes ont à offrir au sport.

### 7. Pourriez-vous tous les deux nous dire ce que vous appréciez dans les qualités professionnelles de l'autre ?

Folker: Carlotta possède un don remarquable pour tisser des liens ; elle sait nouer rapidement des relations de confiance, ce qui est d'une importance capitale dans notre milieu. Assidue et pleinement investie dans son travail, elle fait preuve d'une grande vivacité d'esprit et d'une rigueur exemplaire. Son sens de l'humour n'est pas non plus des moindres, et je suis convaincu que le bureau a un bel avenir devant lui avec elle à sa tête et l'excellente équipe qui l'entoure.

Carlotta: Travailler aux côtés de Folker ces dernières années a été une chance inestimable. Sa connaissance approfondie et sa vaste expérience du monde politique européen, ainsi que son aisance à évoluer dans des milieux institutionnels complexes avec à la fois fermeté et bienveillance, ont été pour moi une source d'enseignements précieux. Son accompagnement attentif, son sens de l'humour, sa passion pour la musique et les nombreux voyages professionnels que nous avons partagés ont été autant d'atouts pour me préparer à prendre cette nouvelle direction.



## POLITIQUES SPORTIVES EUROPÉENNES ET PROGRAMMES DE FINANCEMENT

### La Commission européenne présente sa stratégie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2026-2030

Le 5 mars, la Commission européenne a présenté sa [stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2026-2030](#). Introduite par la commissaire européenne chargée de l'égalité, Hadja Lahbib, et la vice-présidente de la Commission européenne, Roxana Mînzatu, cette stratégie s'inscrit dans le prolongement de celle couvrant la période 2020-2025. Elle s'articule autour de trente mesures concrètes visant à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de l'UE.

Lors de son allocution, la commissaire Lahbib a insisté sur la lutte contre les violences sexistes comme priorité phare de la stratégie. Pour ce faire, la Commission s'engage à accompagner les États membres dans la mise en œuvre de la [directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) et à soutenir les initiatives en ce sens grâce à des fonds dédiés dans le cadre du programme actuel « Citoyens, égalité, droits et valeurs » (CERV) et du futur programme AgoraEU.

Par le biais de son projet SAFE HARBOUR, le Bureau de représentation des COE auprès de l'UE contribue directement à cet objectif en encourageant les CNO et les fédérations internationales à créer un environnement sportif plus sûr, et en luttant contre les violences dans le sport.



Pour la première fois, la stratégie de l'UE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes fait de la santé des femmes une priorité à part entière.

Dans ce cadre, la Commission lancera une nouvelle initiative en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé afin d'étudier les moyens d'améliorer la qualité et l'accès aux soins de santé destinés aux femmes, un domaine dans lequel le Bureau de représentation des COE auprès de l'UE s'implique progressivement.

Pour la première fois, la stratégie de l'UE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes fait de la santé des femmes une priorité à part entière. Dans ce cadre, la Commission lancera une nouvelle initiative en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé afin d'étudier les moyens d'améliorer la qualité et l'accès aux soins de santé destinés aux femmes, un domaine dans lequel le Bureau de représentation des COE auprès de l'UE s'implique progressivement.



De surcroît, la stratégie mentionne explicitement le sport comme levier de lutte contre les stéréotypes liés au genre et de promotion de l'égalité des genres, résultat direct des efforts de plaidoyer menés par le Bureau de représentation des COE auprès de l'UE sur ce dossier. La Commission s'engage ainsi à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans le domaine du sport et à intégrer une approche soucieuse de l'égalité dans l'ensemble des politiques concernées, au travers d'initiatives telles que la Semaine européenne du sport, les prix #BeActive, Erasmus+ Sport et la future vision stratégique pour le sport en Europe.



Co-funded by  
the European Union

### La Commission européenne lance sa toute première stratégie sur l'équité intergénérationnelle

Le 5 mars, la Commission européenne a introduit sa [toute première stratégie pour l'équité intergénérationnelle](#). Portée par Roxana Mînzatu, vice-présidente exécutive de la Commission européenne, et Glenn Micallef, commissaire chargé de l'Équité intergénérationnelle, de la jeunesse et des sports, elle repose sur l'idée que les générations ont des intérêts communs et doivent avancer ensemble. La stratégie s'articule autour de trois axes :

- Équité démographique
- Égalité des chances
- Équité territoriale

Le premier axe entend inscrire une vision à long terme dans la prise de décision, afin que les choix d'aujourd'hui aient des retombées positives sur les générations futures. Le deuxième axe s'attache à prévenir les inégalités dès l'enfance, avant qu'elles ne s'enracinent. Le troisième axe part du constat que le lieu où l'on grandit ne devrait pas conditionner son avenir, et s'engage à remédier aux inégalités dont pâtissent les habitants des régions rurales et des quartiers défavorisés au sein de l'Union européenne.



Photo : Commission européenne

### Le sport comme domaine d'action clé

Le sport est explicitement reconnu comme un axe prioritaire de cette stratégie, en vue de sa capacité à rapprocher les générations. La stratégie souligne en effet le potentiel du sport au service de la cohésion sociale, en rassemblant différentes générations autour de valeurs communes et en favorisant la participation et la solidarité entre les tranches d'âge, faisant ainsi du sport un vecteur naturel d'équité intergénérationnelle dans les politiques de l'UE.

Cette reconnaissance se traduit par des mesures concrètes dans le cadre de deux des trois volets de la stratégie.

Au titre de l'égalité des chances, l'UE s'engage à renforcer la dimension intergénérationnelle des politiques en faveur de la jeunesse et du sport, en faisant expressément référence au plan de travail de l'UE pour le sport post-2027 comme instrument central à cette fin.

Concernant le pilier "équité territoriale", le sport est mentionné dans le cadre d'un effort plus large visant à nouer des liens intergénérationnels, aux côtés des bibliothèques, des musées et des centres de vie sociale, dans le but de favoriser l'émulation, la solidarité et l'entraide. Une mesure concrète découlant de cet engagement est la mise en avant de la catégorie « Across generations » du prix européen du sport #BeActive, qui récompense les initiatives réunissant les générations par le sport.

### L'élaboration de recommandations visant à lutter contre les discours de haine dans le sport se poursuit

Le 19 mars, Groupe Méthode Ouverte de Coordination (MOC) dédié à la lutte contre les discours de haine dans le sport s'est réuni pour entamer la phase finale de ses travaux. Composé de représentants des États membres et ouvert aux organisations sportives en qualité d'observateurs, ce groupe a été constitué l'année dernière dans l'optique d'élaborer des recommandations concrètes pour lutter contre les discours de haine dans le sport.

Les travaux entrepris au cours du second semestre 2025 furent organisés en plusieurs sous-groupes thématiques portant sur les cadres juridiques, les manifestations du discours de haine, les pratiques éprouvées et les actions futures. À la suite d'une première phase consultative ouverte à l'ensemble des membres jusqu'à la fin de l'année 2025, chaque sous-groupe s'est chargé de consolider son dossier avant que ceux-ci ne soient présentés et débattus lors de la présente réunion.

Le Mouvement olympique a apporté une contribution notable en mettant en avant le service de protection contre les cyberviolences du Comité international olympique, déployé avec succès lors des Jeux Olympiques de Paris 2024 et à Milan-Cortina en 2026. Cet exemple a illustré des mesures concrètes pour surveiller les abus en ligne visant les athlètes et y répondre efficacement.

En termes d'actions futures, le Mouvement olympique a insisté sur la nécessité d'intégrer plus explicitement les discours de haine dans les dispositifs de protection des athlètes, en reconnaissant leurs effets directs sur la santé mentale des athlètes plutôt que de les aborder uniquement sous des angles techniques. Par ailleurs, le groupe MOC a également souligné l'importance d'adapter la formation et sensibilisation aux acteurs concernés, tout en travaillant à la promotion d'un environnement numérique plus sain et respectueux.

En outre, le groupe MOC s'est accordé sur la nécessité de mettre en place des mécanismes de collaboration intersectorielle par le biais de mécanismes de signalement clairs, d'une coordination en amont avec les plateformes de réseaux sociaux avant les grands événements sportifs, ou de l'élaboration de procédures de transmission de preuves aux forces de l'ordre lorsque les discours de haine peuvent constituer un délit.

#### Prochaines étapes

Un représentant de chaque sous-groupe participera à une séance de rédaction qui aura lieu en avril afin de finaliser chaque contribution en un document de recommandations non contraignantes. Le rapport consolidé sera ensuite passé en revue lors de la réunion finale du groupe MOC à Bruxelles, les 6 et 7 mai, en vue de son adoption définitive.

### Les États membres de l'UE, la Commission européenne et les organisations sportives se réunissent pour échanger sur les droits des athlètes

Le 26 mars, le Groupe Méthode Ouverte de Coordination (MOC) dédié aux droits des athlètes s'est réuni pour la deuxième fois.

Coordonné par la Commission européenne, ce groupe est composé de représentants des États membres ainsi que d'organisations sportives en qualité d'observateurs, avec pour mission d'élaborer des recommandations concrètes à l'intention des décideurs aux niveaux européen et national, ainsi que des organisations sportives et des représentants des athlètes.

Le Bureau de représentation des COE auprès de l'UE y suit activement les travaux, aux côtés du Comité international olympique et de l'Association européenne des athlètes (FIFPRO).

### Lignes directrices de l'OIT sur les droits fondamentaux au travail et la prévention du harcèlement

Premièrement, les participants ont été mis aux faits des dernières évolutions des [directives de l'Organisation internationale du travail \(OIT\) pour la promotion des principes et droits fondamentaux au travail et la prévention et l'élimination de la violence et du harcèlement à l'égard des athlètes professionnels](#), adoptées au début du mois.

Karen Dolphin, responsable des relations avec les athlètes au CIO, et Eva Rebmann, directrice adjointe du Bureau de représentation des COE auprès de l'UE, ont alors exposé la position défendue par le CIO sur la question du statut des athlètes en tant que travailleurs, réaffirmant la nécessité de tenir compte du cadre politique et juridique dans lequel opèrent les organisations sportives et de les associer systématiquement à ces discussions, au même titre que les gouvernements et les partenaires sociaux.

### Situations nationales et bonnes pratiques

Les coordinateurs avaient par avance préparé un questionnaire visant à recenser les cadres juridiques et politiques existants ainsi que des exemples de bonnes pratiques en matière de droits des athlètes, auquel le Bureau des COE auprès de l'UE et ses partenaires ont apporté une contribution substantielle. Cet exercice a mis en lumière le rôle central du Mouvement olympique dans la résorption des lacunes existantes en matière de soutien aux athlètes, un constat salué par l'ensemble des participants.

À ce titre, le projet [STRONG](#) sur les droits et les responsabilités des athlètes, ainsi que le projet [SAFE HARBOUR](#) sur les mécanismes de traitement des signalements en matière de protection, tous deux pilotes par le bureau des COE auprès de l'UE, furent reconnus tant pour les données qu'ils génèrent que pour la portée de leurs effets.



### Recommandations à l'intention des décideurs et des organisations sportives

La réunion a également marqué le lancement des travaux de rédaction des recommandations du groupe MOC, avec un examen successif de chacun des axes définis par les organisateurs :

- Participation et représentation
- Protection contre les violences et droits de l'homme
- Droits du travail et droits sociaux

En vue de l'étendue de ces sujets, le groupe MOC s'est accordé à identifier certains sous-thèmes prioritaires permettant de produire des recommandations répondants aux questions les plus urgentes.

Afin de veiller à ce que les réalités des instances dirigeantes du sport soient pleinement prises en compte, et que les nombreuses initiatives déjà engagées en faveur du respect et de la protection des droits des athlètes soient dûment reconnues, le Bureau de représentation des COE auprès de l'UE et le CIO participeront à l'ensemble des groupes de travail.

### Prochaines étapes

Les membres du groupe se réuniront à nouveau les 16 et 17 juin, les 17 et 18 septembre, puis les 2 et 3 décembre. Dans l'intervalle, le groupe de travail poursuivra la rédaction des recommandations avec pour objectif de soumettre ses recommandations aux décideurs publics, aux organisations sportives et aux représentants des athlètes au printemps 2027.

### Restriction concernant la présence de plomb dans les munitions de tir sportif : proposition de révision de la Commission

La Commission européenne a récemment présenté une [proposition de révision](#) dans le cadre du règlement REACH visant à restreindre davantage l'utilisation du plomb dans les munitions. Les dernières discussions ont eu lieu lors de la réunion du comité REACH du 25 février, et de nouvelles délibérations sont attendues dans les mois à venir. Cette proposition revêt une importance particulière pour le secteur sportif, puisqu'elle pourrait avoir des effets sur les disciplines de tir et l'organisation des compétitions internationales.

#### Processus de restriction et motivations de la Commission

Cette restriction s'inscrit dans une série d'efforts menés par l'UE visant à réduire les risques environnementaux et sanitaires liés aux substances dangereuses. Le plomb est en effet reconnu pour ses effets néfastes sur les écosystèmes, la faune sauvage et la santé humaine, notamment par la contamination des sols et des eaux sur les sites de tir.

La Commission introduit dans sa proposition un ajustement notable en excluant les balles en plomb du champ d'application de la restriction. Ce changement s'explique principalement par le contexte géopolitique actuel et l'importance croissante accordée par l'UE à la défense. Les balles en plomb demeurant le type de munitions le plus couramment utilisé à des fins militaires, la Commission juge nécessaire de préserver leur production et leurs circuits de distribution. De ce fait, des disciplines telles que le biathlon, qui repose sur l'utilisation de balles plutôt que sur des tirs à la carabine, ne devraient pas être concernées par la restriction proposée.

La Commission maintient son intention de restreindre l'utilisation des plombs de chasse dans le tir sportif en plein air, tout en reconnaissant la nécessité de tenir compte des exigences propres aux compétitions sportives internationales.

#### Conséquences pour le tir sportif

La proposition vise à interdire l'utilisation et la mise sur le marché des grenailles de plomb contenant au moins 1 % de plomb, à l'issue d'une période de transition de cinq ans. Le texte prévoit néanmoins une dérogation pour le tir sportif, afin de préserver la capacité des États membres de l'UE à accueillir les Jeux olympiques et d'autres compétitions internationales où l'usage de grenaille de plombs peut encore s'avérer nécessaire.

Cette dérogation serait accordée sans limite de durée, mais ferait l'objet d'un réexamen au bout de dix ans et s'accompagnerait d'exigences strictes en matière de gestion des risques, parmi lesquelles :

- L'usage de la grenaille de plomb ne serait autorisé que dans des stands de tir en plein air agréés, répondant à des critères environnementaux et opérationnels précis ;
- L'accès serait réservé aux membres actifs d'associations de tir sportif reconnues ;
- Des obligations détaillées de suivi, de déclaration et de tenue de registres seraient imposées, portant notamment sur les quantités de munition utilisées et récupérées ;
- Des mesures de réduction des risques devraient être mises en place, telles que des systèmes de collecte, la récupération périodique du plomb, la surveillance des sols et la gestion des eaux.

Des dérogations spécifiques sont également prévues pour les armes à chargement par la bouche et les armes à feu historiques, en raison de leur intérêt culturel et sportif.

Si cette dérogation permet de maintenir l'usage de la grenaille de plomb dans le tir sportif, elle impose en revanche des contraintes administratives et opérationnelles considérables aux stands de tir et aux organisations sportives.

### Prochaines étapes

La proposition est encore en cours d'examen au sein du comité REACH, dont la prochaine réunion est prévue les 29 et 30 avril. Des modifications pourraient être apportées en fonction des observations des États membres et des discussions techniques en cours.

Si le comité se prononce en faveur de la proposition, elle sera transmise au Parlement européen et au Conseil pour une période d'examen de trois mois, à l'issue de laquelle la Commission pourra procéder à son adoption officielle en l'absence d'objections.

D'ici là, les acteurs concernés, et notamment le secteur du tir sportif, sont invités à faire valoir leurs observations auprès de la Commission, en particulier à l'approche de la prochaine réunion du comité. Cette période sera déterminante pour garantir que les besoins propres aux disciplines de tir soient dûment pris en compte. Cette proposition illustre l'équilibre difficile à trouver entre les objectifs environnementaux et les réalités pratiques de la politique sportive et de défense. Un suivi attentif sera indispensable pour préserver les intérêts du Mouvement olympique et de ses membres.

### Adapter le sport au changement climatique : États membres et organisations sportives partagent leurs expériences et tracent des perspectives communes

Les 17 et 18 mars 2026, le ministère fédéral allemand de l'Environnement, la Chancellerie fédérale et l'Institut fédéral des sciences du sport ont organisé à Berlin une journée d'[échange entre pairs](#) sur l'adaptation au changement climatique dans le domaine du sport. Cet événement a réuni des représentants des États membres de l'UE, de la Commission européenne, des comités olympiques nationaux, des ministères et des organisations sportives afin de partager leurs connaissances, des résultats de recherche et leurs expériences concrètes à ce sujet.

#### Cadre scientifique et conceptuel

Les échanges ont d'emblée posé un cadre scientifique solide, soulignant que le changement climatique ne constitue pas un défi isolé, mais un ensemble complexe de problèmes interdépendants qui touchent le sport à tous les niveaux. De la chaleur extrême à la pénurie d'eau, en passant par les inondations, les impacts sur les infrastructures et l'évolution des conditions environnementales, le sport est de plus en plus exposé à ce que les experts ont qualifié de problème à dimensions multiples. Les discussions ont mis en évidence la nécessité d'aborder simultanément les effets du sport sur le climat et les effets du climat sur le sport, en accordant une place plus grande aux mesures d'adaptation, parallèlement aux efforts d'atténuation.

Ces sessions ont mis en lumière la nécessité de repenser le rapport entre le sport, la performance et l'environnement. Les exigences croissantes du sport moderne, notamment en matière d'infrastructures et de compétitions internationales, pèsent sur l'environnement, tandis que le changement climatique menace en retour la pérennité des activités sportives. Les participants ont souligné qu'une adaptation durable supposait une transformation profonde, notamment en établissant un lien entre comportements environnementaux et résultats sportifs, et en faisant évoluer les attentes au sein des organisations sportives.

#### Mise en œuvre et pratiques

La journée fut également l'occasion de partager des bonnes pratiques venues de toute l'Europe. Parmi les exemples présentés figuraient des démarches novatrices en matière d'infrastructures sportives durables, qu'il s'agisse d'installations polyvalentes conjuguant objectifs techniques et récréatifs, de la transformation de sites existants en espaces plus verts, ou encore de l'intégration de solutions d'ombrage, de végétalisation et de gestion de l'eau pour faire face aux risques de chaleur extrême et d'inondations.

Certaines fédérations ont également présenté des adaptations propres à leurs disciplines comme la Fédération allemande de tennis qui a présenté les nouvelles mesures introduites par l'Association des professionnels du tennis pour protéger les athlètes lors d'épisodes de chaleur extrême, soulignant toutefois que leur application au niveau amateur se heurte à un manque de ressources et d'encadrement médical. La Fédération allemande de canoë-kayak, quant à elle, répond aux variations du niveau des eaux, aux vagues de chaleur et aux mutations des écosystèmes par des actions de sensibilisation, des outils numériques et des orientations stratégiques. Au-delà de ces exemples, les participants ont unanimement souligné l'importance de disposer de directives claires et de renforcer les moyens des clubs et des organisations locales.

Les témoignages nationaux ont mis en lumière la diversité des enjeux climatiques et des réponses qui leur sont apportées. Là où les pays du sud, tels que l'Espagne et Malte, privilégient la gestion de l'eau et la lutte contre la chaleur, les pays nordiques, représentés par la Confédération suédoise des sports, le CNO finlandais et le ministère estonien de la Culture, s'attachent davantage à la réutilisation des eaux usées à des fins d'irrigation et à l'adaptation aux nouvelles conditions hivernales.

Les échanges ont également porté sur les politiques de reconstruction après les inondations et les incendies de forêt, les initiatives en faveur de la biodiversité dans les équipements sportifs, ainsi que l'intégration de critères de durabilité dans les programmes publics de financement des infrastructures.

### Points à retenir

Malgré la diversité des approches, les discussions ont abouti à un constat partagé : des enjeux similaires se posent dans l'ensemble des pays et des disciplines, et de nombreuses solutions existent déjà. Des mécanismes plus solides de transmission des savoirs, de coordination et de mise en œuvre restent néanmoins nécessaires pour être déployés à plus grande échelle. Le sport organisé a à cet égard été reconnu comme un vecteur essentiel, capable de sensibiliser le grand public, d'orienter les comportements et de contribuer à la diffusion des mesures d'adaptation au changement climatique dans l'ensemble de la société.

Cette journée a mis en évidence le caractère indispensable d'une collaboration étroite entre décideurs politiques, monde universitaire et secteur sportif. Approfondir cette coopération sera déterminant pour que le sport européen demeure sûr et durable face au changement climatique.

## Santé des femmes dans le sport : le Conseil de l'Europe lance le projet « Active and Equal » autour de deux tables rondes

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes l'accord partiel élargi sur le sport (APES) au sein du Conseil de l'Europe a organisé le 5 mars un séminaire de lancement de son projet « [Active and Equal : \[la santé des femmes dans le sport à travers les générations\]](#) ». Ce projet, mené en collaboration avec l'Union européenne, a pour but de promouvoir la santé des femmes dans le sport et se déroulera du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

La conférence de lancement a mis en exergue le fait que le monde du sport a longtemps méconnu les inégalités en matière de santé des femmes et qu'il est désormais nécessaire d'y remédier sans pour autant en faire un sujet « tabou ».

D'un point de vue médical, il importe tout particulièrement d'aborder de façon simple et directe les questions liées au corps féminin et à la croissance, ainsi que les répercussions directes sur la pratique sportive des athlètes. Cette sensibilisation ne doit pas concerner uniquement les athlètes, mais également leurs entraîneurs. Si certains entraîneurs masculins peinent à évoquer la puberté avec leurs athlètes, lever ce tabou et dissiper les préjugés qui l'entourent permettrait aux sportives de bénéficier d'un meilleur suivi et d'un accompagnement plus adapté. Cela favoriserait par ailleurs leur fidélisation, notamment à une période où la participation des jeunes filles au sport tend à diminuer.

Les panellistes ont également partagé des bonnes pratiques tirées d'initiatives sur ce sujet menées en Europe.

Bárbara Butragueño, directrice générale adjointe chargée des femmes et du sport au Conseil des sports espagnol, a présenté deux initiatives récentes : la publication d'un guide sur la santé des femmes dans le sport et la création d'une Unité de santé des femmes proposant huit programmes spécialisés, couvrant des domaines aussi variés que la pratique sportive sécurisée, la santé du plancher pelvien, le suivi de la grossesse et le congé maternité.

Annamarie Phelps, représentant les COE et le Comité consultatif de l'APES, a évoqué la visibilité croissante du sport féminin, en citant les récents Jeux d'hiver de Milan-Cortina et l'essor de la couverture médiatique consacrée aux performances des femmes. Elle a toutefois reconnu que les athlètes féminines demeurent confrontées à des mœurs traditionnalistes, ainsi qu'à des inégalités structurelles qui jalonnent l'ensemble de leur parcours. Comme elle l'a souligné, la participation et la réussite sportive doivent être perçues comme des composantes à part entière du parcours d'une athlète, et non comme un simple épisode passager.

La discussion s'est poursuivie le lendemain matin à l'occasion d'une table ronde sur la participation continue des femmes et des filles dans le sport.

Marie Denitton, rapporteure sur l'égalité des genres au Comité consultatif de l'APES et directrice d'ENGSO, a présenté le projet [All in +](#), soulignant que les femmes demeurent sous-représentées aux postes de direction, tout en notant le renforcement des politiques de lutte contre les violences sexistes dans les États membres participant au projet.

Les échanges ont fait ressortir l'importance de la couverture médiatique du sport féminin, d'un langage plus égalitaire et de la nécessité de mieux protéger la carrière des sportives grâce à des règles et des normes appropriées.

Paivi Tolpanen, vice-présidente du Comité paralympique finlandais, a présenté la situation des femmes dans le para-sport et souligné le manque encore plus criant de recherches et de données sur les handicaps féminins. Elle a insisté sur la nécessité de ne pas laisser les sportives en situation de handicap en marge du débat sur l'égalité des droits des femmes et l'accessibilité.



Adolf Montoliu @Club de Rugby Turia (Valence)

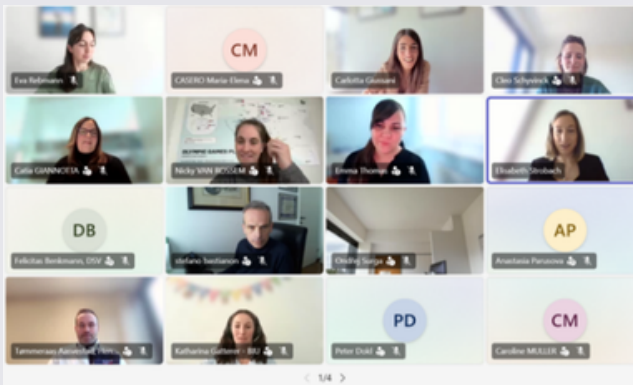


### LE COIN DES PARTENAIRES

#### Conférence européenne du projet SAFE HARBOUR

Le 18 mars s'est tenue la conférence européenne du projet [SAFE HARBOUR](#). Organisée par le Bureau de représentation des COE auprès de l'UE, cette conférence en ligne a réuni de nombreux acteurs de l'écosystème sportif dans l'optique d'échanger sur les mesures permettant de garantir des environnements sportifs plus sûrs dans toute l'Europe. Avec plus de 70 participants, a marqué la mi-parcours du projet, revenant sur les progrès accomplis et planifiant les prochaines étapes.

Le projet SAFE HARBOUR entame désormais sa phase de mise en œuvre, suivant une première période consacrée à la recherche. En rétrospective de cette première phase, l'université Thomas More a présenté les principales conclusions du [rapport "GAP"](#), deuxième livrable du projet, consistant en l'analyse des dispositifs de protection au sein des Comités nationaux olympiques et des fédérations internationales.



Si ces conclusions témoignent d'une sensibilisation et d'une volonté commune d'élever les standards du secteur et de garantir des environnements sportifs plus sûrs, elles révèlent également des obstacles structurels et institutionnels persistants qui en limitent l'efficacité. En complément, Asser Institute a apporté un éclairage sur les complexités juridiques auxquelles sont confrontés les CNO, en formulant des conseils pratiques pour faciliter leur conformité.

Les diverses interventions ont mis en exergue la nécessité d'adopter une démarche coordonnée à plusieurs niveaux, rappelant que pour faire du sport un environnement plus sûr, il faut tout d'abord mettre un réel soutien à disposition des athlètes. Lors de son intervention, Emma Thomas, fondatrice de l'association Under the Ropes, a prôné les bienfaits d'une démarche axée sur les victimes permettant de placer l'attention sur les obstacles auxquels il/elle peut se heurter plutôt que sur ses faits.

Des représentants des CNO et des fédérations internationales du consortium de SAFE HARBOUR ont ensuite partagé leurs expériences, insistant sur l'importance de la coopération et de la mise en place de cadres sportifs protecteurs en Europe. Carlotta Giussani, responsable du projet, a relevé que depuis son lancement en janvier 2025, SAFE HARBOUR avait dépassé le cadre d'un simple projet se transformant en un véritable mouvement.

Le projet œuvre désormais à l'élaboration d'un cadre d'action européen visant à harmoniser les actions dont l'objectif est de construire un environnement sportif plus sûr, appuyé par des stratégies nationales adaptées, afin de doter les organisations d'outils clairs et de dispositifs de soutien.

Cette conférence à mi-parcours témoigne d'une volonté commune de faire rendre les organisations sportives plus aptes à prévenir les violences dans le sport. Ces travaux posent les fondations d'un futur pôle régional pour la pratique du sport en toute sécurité, inscrit dans la vision du Comité international olympique.



### La Commission des relations européennes et internationales des COE se réunit à Bruxelles

Les 24 et 25 mars, les membres de la Commission des relations avec l'Union européenne et des relations internationales des COE se sont réunis à Bruxelles pour leur première réunion en présentiel, organisée conjointement par le Bureau des COE auprès de l'UE et le Comité olympique et interfédéral belge.

La Commission a eu l'occasion de rencontrer le commissaire européen chargé des Sports, Glenn Micallef, une rencontre qui a instauré un climat propice aux échanges à venir et augure une collaboration fructueuse sur le long terme.



Le lendemain, la Commission a ouvert ses travaux en abordant notamment le contexte géopolitique actuel et la place du sport dans ce cadre. Le Bureau de représentation des COE auprès de l'UE a ensuite présenté les possibilités de financement disponibles et sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034, avant d'échanger sur le rôle que la Commission souhaite avoir dans les négociations à venir.

Le bureau a également donné un aperçu des affaires judiciaires et des évolutions à suivre, puis présenté ses travaux sur les droits des athlètes, suscitant des discussions animées ainsi qu'un partage de bonnes pratiques et de recommandations à soumettre aux institutions européennes.

Cette réunion devrait donner lieu à des actions concrètes et à une implication plus grande de la Commission dans la consolidation de la place du sport dans les politiques de l'UE.



Le Bureau de représentation des COE auprès de l'UE se réjouit d'avoir initié les travaux de la Commission dans un esprit collaboratif, ouvert et constructif, animé par une volonté commune de soutenir les organisations sportives dans le processus décisionnel européen.



## ÉVÈNEMENTS À VENIR

**15 - 16 avril 2026**

**Forum européen du sport (Chypre)**



**EOC EU Office**  
71, Avenue de Cortenbergh  
1000 Bruxelles, Belgique



**+32 2 738 03 20**



**[info@euoffice.eurolympic.org](mailto:info@euoffice.eurolympic.org)**



**[www.euoffice.eurolympic.org](http://www.euoffice.eurolympic.org)**



**EUROPEAN  
OLYMPIC  
COMMITTEES**



**EU**  
Office